

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

| | | |
|-------------|----|---|
| en exercice | 15 | L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire. |
| présents | 14 | |
| votants | 14 | |

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2022

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. GANDIN C. SEON J. VILLARD C. GREGOIRE B. GRANJON X. POINT L. VACHON T. BEYNEL M. GIANDOLINI D. CHIPIER L. POULAT JP. PADEL S. THELISSON G.

EXCUSÉ : M. BONNIER P.

Secrétaire élu pour la durée de la session : GRANJON X.

OBJET : VERSEMENT SUBVENTION BUDGET CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1611-4,

Considérant les besoins de financement du CCAS et afin d'équilibrer le budget,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2022 de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,


DECIDE d'accorder au CCAS une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 704,25 € pour l'exercice 2022,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
X.GRANJON,

Le Maire,
P. CARTERON,


Transmis au représentant de l'Etat le 15 décembre 2022
Publié le 15 décembre 2022

